



Seattle Office of Labor Standards

Office of Labor Standards (OLS, bureau des normes du travail) de Seattle – Notre engagement envers les communautés d'immigrants et de réfugiés

L'OLS protège les droits des réfugiés et des immigrants

L'Office of Labor Standards de Seattle s'engage à servir tous les travailleurs et toutes les entreprises de Seattle pour faire progresser les normes du travail dans la ville de Seattle. Le vol de salaire est très répandu et largement passé sous silence parmi les travailleurs immigrants et réfugiés. L'OLS propose gratuitement ses services à toutes les personnes, indépendamment de leur statut vis-à-vis de l'immigration. Ces services incluent d'enquêter sur les éventuelles infractions aux normes du travail, organiser des activités de sensibilisation auprès des travailleurs et des entreprises et fournir des ressources et des références.

Informations importantes à l'attention des communautés d'immigrants et de réfugiés de Seattle :

- ❖ L'OLS ne vous interrogera jamais sur votre statut vis-à-vis de l'immigration, et n'exigera aucun document relatif à votre statut.
- ❖ L'OLS propose gratuitement des services d'interprétation et de traduction.
- ❖ L'OLS est un département de la ville de Seattle, il est distinct du gouvernement fédéral, auquel il ne communique pas d'informations.

Seattle est une ville accueillante car nous croyons en l'inclusion et en l'équité. Les employés municipaux n'interrogent personne sur sa citoyenneté et servent tous les résidents, quel que soit leur statut vis-à-vis de l'immigration. Les immigrants et les réfugiés sont ici les bienvenus.

L'OLS protège les droits des travailleurs

Où que vous habitiez, si vous **travaillez** à Seattle, **vos droits en vertu des normes du travail incluent** :

- Le droit de gagner au moins le salaire minimum en vigueur à Seattle ;
- Le droit d'être rémunéré pour toutes les heures travaillées ;
- Le droit à des congés de maladie payés si vous ou l'un de vos proches est malade, vous empêchant de vous rendre au travail ;
- Le droit de faire un signalement à l'OLS si vous pensez que votre employeur a enfreint vos droits ; et
- Le droit de ne pas divulguer votre nom et vos informations lorsque vous faites un signalement à l'OLS ou si vous participez à une enquête.

810 Third Avenue, Suite 375, Seattle, WA 98104-1627

Tél : (206) 256-5297, Fax : (206) 684-3422, TYY (206) 684-4503, site Internet <http://www.seattle.gov/laborstandards>
Un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Des aménagements pour les personnes handicapées et des services d'interprétation linguistique sont fournis sur demande.

L'OLS protège les travailleurs contre les représailles

Les lois de Seattle protègent des représailles les travailleurs qui dénoncent des infractions aux normes du travail. **Il est illégal pour un employeur d'exercer des représailles contre un travailleur de l'une des manières suivantes :**

- Informer ou menacer d'informer les services de l'immigration qu'un travailleur ou l'un de ses proches est un sans-papiers ;
- Faire de fausses déclarations à un organisme gouvernemental ; et
- Licencier ou rétrograder un travailleur.

Bien que l'OLS ne puisse pas garantir qu'un travailleur ne sera pas victime de représailles pour nous avoir fait part d'une réclamation concernant les normes du travail, nous exécutons des sanctions contre les employeurs qui exercent des représailles contre leurs employés. **Si vous pensez avoir été victime de représailles ou d'une infraction aux normes du travail, ou si vous avez des questions concernant vos droits, contactez l'OLS au : 206-256-5297, à l'adresse workers.laborstandard@seattle.gov ou sur <http://www.seattle.gov/laborstandards/investigations/file-a-complaint>.**

Si vous êtes une entreprise et que vous avez des questions sur le respect des normes du travail, contactez l'OLS au : 206-256-5297 ou à l'adresse business.laborstandards@seattle.gov.

L'OLS s'adjoit les services d'organisations [communautaires](#) et [commerciales](#) pour mener des activités de sensibilisation et d'assistance en matière de normes du travail. Si contacter l'OLS directement vous met mal à l'aise, vous pouvez contacter l'un de nos partenaires pour toute question à propos de vos droits ou obligations.

Ressources supplémentaires

Pour les employés et les entreprises qui se préparent à une intervention des autorités de l'immigration sur votre lieu de travail :

- [What to Do If Immigration Comes to your Workplace](#) (Quoi faire si les services de l'immigration interviennent sur votre lieu de travail, disponible en anglais, espagnol, thaï, coréen et chinois), produit par le National Immigration Law Center et le National Employment Law Project (projet de loi national sur l'emploi) ; et
- [Guidance Concerning Immigration Enforcement](#) (conseils sur l'application de la loi en matière d'immigration), produit par le procureur général de Washington.

Pour les bénéficiaires DACA

- La [page web DACA](#) de l'Office of Immigrant and Refugee Affairs (bureau des affaires des immigrants et réfugiés) de la ville de Seattle, qui présente des informations de base et des activités d'assistance gratuites relatives au DACA (Deferred Action for Childhood Arrivals, action différée pour les arrivées infantiles) organisées par les partenaires communautaires de la ville à Seattle et aux alentours.
- [Page de ressources DACA](#) du Northwest Immigrant Rights Project (projet de la région nord-ouest sur les droits des immigrants) ; et
- [Page de liens utiles](#) de l'organisation nationale Here to Stay, comprenant notamment des conseils sur les soins de santé mentale.

Si vous avez des questions sur les normes du travail en vigueur à Seattle et sur vos droits, veuillez contacter l'OLS à l'adresse workers.laborstandards@seattle.gov ou appelez le 206-256-5297.

810 Third Avenue, Suite 375, Seattle, WA 98104-1627

Tél : (206) 256-5297, Fax : (206) 684-3422, TYY (206) 684-4503, site Internet <http://www.seattle.gov/laborstandards>
Un employeur qui souscrit au principe de l'égalité d'accès à l'emploi. Des aménagements pour les personnes handicapées et des services d'interprétation linguistique sont fournis sur demande.